

charte d'utilisation d'internet

préalable

Les postes de consultation d'internet mis à la disposition du public sont destinés, conformément aux missions générales des bibliothèques publiques, à favoriser l'accès à l'information documentaire.
La domiciliation de messageries électroniques n'est pas autorisée.

1. conditions d'accès

La consultation d'internet est libre et ouverte à tous (avec une autorisation parentale écrite pour les moins de 15 ans) ; dans le respect des règlements propres à certains services.
Conformément au règlement intérieur, l'accès des mineurs est placé sous la responsabilité des parents et la présence d'un adulte est conseillée.

2. conditions d'utilisation

L'utilisation d'internet se fait sur inscription auprès du service concerné en échange de la carte d'adhérent ou d'une carte de consultation délivrée par les bibliothécaires. Tout adhérent en litige avec un des services devra régulariser sa situation avant de consulter internet.

La durée d'utilisation d'un poste de consultation est d'une heure maximum par jour, sauf à la médiathèque jeunesse de la Maison du livre, de l'image et du son où elle est d'une demi-heure.

Le nombre d'utilisateurs maximum par poste est de deux personnes à la Maison du livre, de l'image et du son et à la médiathèque du Tonkin, et de une personne à la médiathèque du Rize.

Toute demande d'impression doit se faire auprès des bibliothécaires. Les médiathèques ne fournissent pas le papier nécessaire à l'impression. Le nombre maximum de pages imprimées est de 15 par séance.

Il est interdit de modifier la configuration des postes.

L'ajout de sites favoris ou liens sera l'objet d'une suggestion auprès des bibliothécaires qui en prennent seuls la responsabilité.

3. responsabilité des médiathèques

Les médiathèques ne peuvent exercer aucune surveillance ni aucun contrôle sur les contenus disponibles sur internet. Elles mettent l'utilisateur en garde sur le fait que certaines informations diffusées sur internet peuvent être inexactes ou incomplètes, et ne garantissent pas la confidentialité des informations.

Les bibliothécaires se réservent le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas dans un lieu public.

Conformément à la loi, seront conservés pour une durée d'un an les informations suivantes : le nom de l'utilisateur détenteur du code de connexion, les sites internet consultés, ainsi que la date, l'horaire et la durée de connexion. Ces informations pourront être fournies sur demande dans le cadre de requêtes judiciaires ; elles ne seront en aucun cas exploitées par les services de la ville de Villeurbanne.

4. responsabilité de l'utilisateur

La consultation d'internet doit être conforme aux lois en vigueur concernant notamment l'apologie de la violence, l'incitation à la haine raciale, la pornographie et d'une façon générale toute pratique illégale. Dans le cas d'une infraction constatée, la consultation d'internet est suspendue.

L'utilisateur d'internet s'engage à respecter la présente charte.

autorisation parentale

pour la consultation de l'internet par un usager de moins de 15 ans

Je, soussigné

.....,

représentant légal de

.....,

inscrit à la médiathèque sous le numéro de carte

.....,

- déclare avoir pris connaissance de la charte d'utilisation d'internet dans les médiathèques de Villeurbanne (voir ci-joint)

- autorise

à utiliser les postes de consultation d'internet dans le respect de cette charte.

fait à Villeurbanne, le

signature
du représentant légal

signature
de l'usager,
de moins de 15 ans

fiche d'inscription

nom

prénom f / m

adresse

.....

code postal

ville

si étudiant, adresse personnelle

.....

code postal

ville

si enfant ou étudiant, établissement scolaire ou universitaire fréquenté

.....

code postal

ville

classe

année de naissance

téléphone

courriel

profession

modalités d'inscription

tarifs

PRÉSENTER UN JUSTIFICATIF	abonnement		hors Villeurbanne	
	livres	gratuit	gratuit	gratuit
- 16 ans				
12 à 17 ans révolus	tout support*	4 €	20 €	
plus de 18 ans	tout support	27 €	52 €	
non imposable				
RM/ste	tout support	8,50 €	26 €	
étudiant - 26 ans				

* sans œuvres d'art

règlement en espèce ou par chèque à l'ordre du Receveur municipal de la Ville de Villeurbanne

abonnement

Il est valable un an et renouvelable de date à date. Il donne la possibilité d'emprunter dans l'ensemble du réseau des médiathèques de Villeurbanne un maximum de 25 documents. Se reporter au document *Conditions d'emprunt / particuliers*.

justificatifs

pièce d'identité, livret de famille pour les moins de 18 ans, justificatif de domicile de moins de trois mois et, le cas échéant, avis de non imposition, justificatif de R.M.I., carte d'étudiant.

règlement intérieur

Tout usager ou toute collectivité, par le fait de sa présence et/ou de son inscription, s'engage à respecter le règlement intérieur fixé par délibération du conseil municipal (remis sur demande).

médiathèques de Villeurbanne bulletin d'inscription / particulier

07/08

à présenter complété

dans un bibliobus,
à la médiathèque du Tonkin,
à la médiathèque du Rize,
au service des publics
de la Maison du livre, de l'image
et du son François Mitterrand

villeurbanne

MAISON DU LIVRE, DE L'IMAGE
ET DU SON FRANÇOIS MITTERRAND
tél. 04 78 68 04 04

Médiathèque du Tonkin
tél. 04 78 68 04 04

Bibliobus
Médiathèque du Rize
tél. 04 26 23 48 53